

N°DEC23_116



DECISION

Prise en vertu de la délégation du Conseil Municipal

DEC23_116 - Contrat avec Madame Linda Tanniere, Educatrice consultante Petite Enfance

Le Maire de la Ville de Montigny-lès-Cormeilles,

Agissant en vertu de la délibération n°20.033 du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs,

Vu l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le contrat proposé,

Considérant qu'il est nécessaire de passer un contrat avec Madame Linda TANNIERE, sise 6 allée des Jonquilles, 95560 BAILLET EN FRANCE, pour les six ateliers de soutien à la parentalité destinés aux jeunes et futurs parents organisés par le service Petite Enfance les jeudis 19 octobre 2023, 9,16, 23, 30 novembre 2023 et 7 décembre 2023 sur la thématique « massages bébé » et portage en écharpe,

DECIDE de signer ledit contrat.

PRECISE que la dépense d'un montant de 800 € TTC (huit cents euros), incluant 60 € (soixante euros) de frais de transports sera imputée au gestionnaire LAEP, sous fonction 64 9, article 62289 du budget communal.

Fait à Montigny-lès-Cormeilles,
le 18 septembre 2023

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé à l'encontre de la présente décision pendant un délai de deux mois à partir de la date la plus tardive parmi :

- la date de réception en sous-préfecture d'Argenteuil
- la date de sa publication sur le site internet de la Commune
- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé auprès de Monsieur le maire, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui commencera à courir à nouveau soit à compter de la notification de la réponse de Monsieur le maire, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse dans ce délai.

Jean-Noël CARPENTIER,
Maire



Mis en ligne sur le site de la
ville le : 21/09/2023